



## Assemblée

Distr. générale  
26 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Dix-septième session

Kingston, Jamaïque  
11-22 juillet 2011

### Déclaration du Président sur les travaux de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins à sa dix-septième session

1. La dix-septième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston du 11 au 22 juillet 2011. Cette session a servi de cadre aux 131<sup>e</sup> à 134<sup>e</sup> séances de l'Assemblée.

#### I. Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 131<sup>e</sup> séance, le 12 juillet 2011, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa dix-septième session (ISBA/17/A/1).

#### II. Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée

3. À la 131<sup>e</sup> séance, Peter Thomson (Fidji) a été élu Président de l'Assemblée pour la dix-septième session. À l'issue des consultations menées au sein des groupes régionaux, les représentants du Ghana (Groupe des États d'Afrique), du Chili (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de la Fédération de Russie (Groupe des États d'Europe orientale et autres États) et de la Belgique (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) ont été élus Vice-Présidents.

#### III. Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission des finances

4. À sa 131<sup>e</sup> séance, l'Assemblée a élu David Wilkens (Allemagne) membre de la Commission des finances jusqu'à l'expiration du mandat de Michael Hackethal (Allemagne).



#### **IV. Examen de la demande d'admission au statut d'observateur présentée par le Center for Oceans Law and Policy de la faculté de droit de l'Université de Virginie**

5. À sa 131<sup>e</sup> séance, l'Assemblée a examiné la demande d'admission au statut d'observateur du Center for Oceans Law and Policy de la faculté de droit de l'Université de Virginie et a décidé de l'inviter à participer à ses séances en qualité d'observateur, en application de l'article 82 1) d) de son règlement intérieur.

#### **V. Rapport annuel du Secrétaire général**

6. À la 132<sup>e</sup> séance le 18 juillet 2011, le Secrétaire général a présenté son rapport annuel à l'Assemblée (ISBA/17/A/2), comme il est stipulé au paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il a dressé le bilan des travaux de l'Autorité depuis sa seizième session et donné un aperçu des progrès réalisés dans l'exécution de son programme de travail pour la période 2010-2013.

7. Il a avisé l'Assemblée d'un projet à l'examen, à savoir une étude préliminaire de certaines des questions portant sur la mise au point d'un code relatif à l'exploitation, suivie d'un atelier ou d'un séminaire au cours du deuxième trimestre de 2012.

8. Il a indiqué que le Secrétariat avait l'intention de publier un manuel de l'utilisateur de la réglementation de l'exploitation des fonds marins, qui exposerait le régime de la prospection, l'exploration et l'exploitation, avec des renvois à la Convention, à l'Accord relatif à la partie XI de celle-ci et au Règlement de l'Autorité.

9. Le rapport a également porté sur les questions administratives, le budget de l'Autorité ainsi que le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires et le Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine. Au 31 mai 2011, on dénombrait 162 membres de l'Autorité (161 États et l'Union européenne) et 141 parties à l'Accord. Depuis la dernière session, le Malawi et la Thaïlande sont devenus parties à la Convention et à l'Accord – le 28 septembre 2010 pour le premier et le 15 mai 2011 pour le second – et l'Angola est devenu partie à l'Accord le 7 septembre 2010.

10. Le Secrétaire général a signalé l'intérêt accru manifesté depuis un an par le secteur privé pour l'exploitation minière des fonds marins, ce qu'atteste le fait que Nauru Ocean Resources Inc., patronné par Nauru, et Tonga Offshore Mining Limited, patronné par Tonga, ont présenté de nouveau leurs demandes d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration des nodules polymétalliques; c'est aussi ce que montrent de nombreuses demandes de renseignements concernant d'éventuels contrats d'exploration dans la Zone. Il a en outre relevé que les sociétés actives dans le domaine des technologies d'exploration et d'exploitation des grands fonds marins étaient de plus en plus désireuses de participer aux ateliers organisés par l'Autorité, au fur et à mesure que l'économie mondiale poursuit son redressement. Face à l'intérêt commercial accru que suscite l'exploitation minière des fonds marins, l'Autorité s'est aussi trouvée dans l'obligation de protéger

convenablement l'environnement dans la Zone. À cet égard, les propositions relatives à un plan de gestion de l'environnement dans la zone de Clarion-Clipperton et à la gestion des milieux marins chimio-synthétiques au niveau mondial sont autant de questions à examiner d'urgence.

11. Le Secrétaire général a indiqué que l'élaboration d'un code relatif à l'exploration, qui soit exhaustif et couvre les trois principaux types de ressources minérales du fond des océans – les nodules polymétalliques, les sulfures polymétalliques et les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse –, marquerait une étape importante de l'évolution de l'Autorité.

12. À l'issue de l'exposé du Secrétaire général, la Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et Ministre du commerce extérieur de la Jamaïque, Marlene Malahoo Forte, a fait une déclaration au nom du Gouvernement de la Jamaïque, pays hôte de l'Autorité. Elle a déclaré que la National Land Agency (office national de l'aménagement du territoire), qui gère le bâtiment du secrétariat, avait été en étroite concertation avec l'Autorité au sujet des préoccupations que le Secrétaire général a soulevées dans son rapport à propos de l'entretien des installations.

13. Elle a indiqué que la Jamaïque présenterait, pendant la session, un projet de résolution visant à promouvoir la commémoration du trentième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en 2012, et qu'elle soumettrait également aux Nations Unies, à New York, un projet de résolution similaire en vue de la convocation, par l'Organisation, d'une séance commémorative le 10 décembre 2012. La Ministre a encouragé les États Membres à saisir cette occasion pour faire mieux connaître la Convention, qui a été ouverte à la signature à Montego Bay, en Jamaïque, le 10 décembre 1982.

14. Les délégations des pays ci-après ont fait des déclarations sur le rapport du Secrétaire général : Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Chili, Chine, Cuba, Fédération de Russie, France, Ghana, Japon, Mexique, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Trinité-et-Tobago et Tunisie. La délégation d'observation de l'Organisation des Nations Unies a fait aussi une déclaration.

15. Les membres de l'Autorité se sont déclarés satisfaits du rapport annuel présenté par le Secrétaire général et ont appuyé les travaux menés par l'Autorité pendant la période à l'examen, dans le cadre de son programme de travail pour la période 2011-2013.

16. En ce qui concerne l'activité de réglementation menée par l'Autorité, les délégations ont prié celle-ci de poursuivre son travail en vue de parachever les règlements relatifs à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse qui se manifestent sur les monts marins à grande profondeur. La Commission juridique et technique a achevé, en 2009, l'élaboration des projets de règlement et les a recommandés au Conseil pour adoption. Les délégations ont également bien accueilli l'esprit d'initiative dont a fait preuve l'Autorité en intégrant, dans son programme d'activités pour la période 2011-2013, la réalisation d'une étude préliminaire sur certaines des questions liées à la mise au point d'un code relatif à l'exploitation, dans le cadre d'un séminaire à venir.

17. Les délégations ont appuyé les efforts déployés par le secrétariat pour appliquer dans un avenir proche l'article 82 4) de la Convention concernant la

répartition, assurée par l'Autorité, des contributions en espèces ou en nature provenant de l'exploitation, potentiellement imminente, des ressources non biologiques du plateau continental s'étendant au-delà de 200 milles marins, compte tenu du nombre de recommandations déjà émises par la Commission au sujet des limites du plateau continental. C'est pourquoi les délégations ont manifesté leur intérêt pour la tenue d'une réunion d'un groupe d'experts chargée d'élaborer des projets de recommandations au Conseil et à l'Assemblée comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport.

18. Se félicitant de la coopération entre l'Autorité et la Commission OSPAR (Commission pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est), les délégations ont invité l'Autorité à poursuivre plus avant sa coopération avec les institutions pertinentes chargées des activités marines de sorte que non seulement on aborde ces activités d'une manière cohérente mais aussi qu'on assure une protection complète du milieu marin dans les limites de la juridiction nationale et au-delà. On a aussi insisté sur le fait qu'il conviendrait de considérer les responsabilités de l'Autorité dans le contexte plus large de l'évolution du droit de la mer et en particulier dans le cadre du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

19. Les délégations se sont inquiétées de la fourniture tardive des données environnementales de la part des entreprises, qui pénalise ainsi l'Autorité dans l'exercice des responsabilités qui lui ont été conférées par la Convention et l'Accord en ce qui concerne l'exploitation durable des ressources minérales. Pour remédier à cette situation, les délégations ont invité les entreprises à partager les meilleures pratiques en matière de protection du milieu, ainsi que l'accès aux données environnementales, afin de renforcer les normes pour l'établissement des rapports sur l'environnement et d'enrichir la base de données de l'Autorité.

20. S'agissant du Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires, les délégations s'en sont déclarées satisfaites, constatant qu'il avait contribué à assurer la participation des membres des pays en développement aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances; elles ont encouragé les contributions au Fonds afin d'éviter l'épuisement de ses ressources.

21. À la 133<sup>e</sup> séance de l'Assemblée, le Japon a annoncé une contribution de 100 000 dollars au Fonds de dotation, en déclarant que l'investissement dans les compétences des scientifiques issus des pays en développement favoriserait l'expansion de la recherche marine, pour le bien de l'humanité. Par la suite, le Mexique a annoncé une contribution de 2 500 dollars et le Nigéria une contribution de 10 000 dollars au Fonds de dotation et autant au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires.

## **VI. Rapport et recommandations de la Commission des finances**

22. À sa 134<sup>e</sup> séance, le 22 juillet 2011, l'Assemblée a examiné le rapport de la Commission des finances (ISBA/17/A/3-ISBA/17/C/3).

23. Sur la base des recommandations formulées par le Conseil dans le document ISBA/17/C/18, l'Assemblée a adopté la décision publiée sous la cote ISBA/17/A/5.

24. Au nom de l'Assemblée, le Président a exprimé ses remerciements au Président sortant de la Commission des finances, Hasjim Djalal (Indonésie), pour sa contribution aux travaux de l'Autorité.

## **VII. Élection de membres de la Commission des finances**

25. À sa 134<sup>e</sup> séance, l'Assemblée a élu par consensus 15 membres de la Commission des finances pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016 :

Zaw Minn Aung (Myanmar)  
 Frida María Armas-Pfirter (Argentine)  
 Aleksey P. Bakanov (Fédération de Russie)  
 Pradip K. Choudhary (Inde)  
 Trecia Elliott (Jamaïque)  
 Francesca Graziani (Italie)  
 Pavel Kavina (République tchèque)  
 Duncan M. Laki (Ouganda)  
 Olav Myklebust (Norvège)  
 Serge Ségura (France)  
 Reinaldo Storani (Brésil)  
 Chris Whomersley (Royaume-Uni)  
 David C. M. Wilkens (Allemagne)  
 Shinichi Yamanaka (Japon)  
 Jinsong Yao (Chine)

## **VIII. Nomination et rapport de la Commission de vérification des pouvoirs**

26. À sa 131<sup>e</sup> séance, le 12 juillet 2011, l'Assemblée a nommé sa Commission de vérification des pouvoirs, conformément à l'article 24 de son règlement intérieur. Les pays suivants ont été élus membres de la Commission : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Fédération de Russie, Kenya, Namibie, Nouvelle-Zélande et République de Corée. Jaqueline Mosti (Kenya) a ensuite été élue Présidente de la Commission.

27. Le 19 juillet 2011, la Commission a tenu une réunion, au cours de laquelle elle a examiné les pouvoirs des représentants participant à la dix-septième session de l'Assemblée. Elle était saisie d'une note du secrétariat datée du 19 juillet 2011 sur l'état de ces pouvoirs. Le rapport de la Commission a été publié sous la cote ISBA/17/A/6.

28. À sa 134<sup>e</sup> séance, le 22 juillet 2011, l'Assemblée a adopté le rapport de la Commission. Sa décision relative aux pouvoirs a été publiée sous la cote ISBA/17/A/7.

## **IX. Questions diverses**

29. À la 134<sup>e</sup> séance, le 22 juillet, le Groupe des 77 et la Chine ont présenté une proposition visant à commémorer le trentième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

30. La proposition rappelle la portée historique de la Convention et réaffirme l'importance de la codification et de la désignation, par la Convention, du fond des mers et des océans et de leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale, ainsi que des ressources de la Zone, en tant que patrimoine commun de l'humanité. Outre son appui à la tenue d'une séance commémorative de l'Assemblée générale des Nations Unies le lundi 10 décembre 2012 pour marquer l'anniversaire de la Convention, la proposition sollicite la tenue d'une réunion spéciale aux mêmes fins lors de la dix-huitième session de l'Autorité.

31. L'Assemblée a adopté la proposition, assortie d'un amendement, aux termes de sa décision publiée sous la cote ISBA/17/A/8, étant entendu que les frais connexes devront rester dans les limites des ressources budgétaires de l'Autorité pour 2012.

32. Toujours à la 134<sup>e</sup> session, l'Afrique du Sud, le Ghana, le Nigéria et les Pays-Bas ont présenté une proposition concernant l'avis consultatif qu'a émis le 1<sup>er</sup> février 2011 la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins sur les responsabilités et des obligations des États qui patronnent des personnes et entités dans le cadre d'activités menées dans la Zone.

33. À l'issue d'un débat et après avoir apporté des amendements à la proposition, l'Assemblée a adopté la décision publiée sous la cote ISBA/17/A/9.

## **X. Date de la prochaine session de l'Assemblée**

34. La prochaine session de l'Assemblée se tiendra du 16 au 27 juillet 2012. Ce sera au tour du Groupe des États d'Afrique de proposer un candidat à la présidence de l'Assemblée en 2012.

---